

# Commission Locale de l'Eau SAGE Loire en Rhône-Alpes

---

RAPPORT D'ACTIVITES 2011

---

# Elaboration du SAGE Loire en Rhône-Alpes- Année 2011 :

## RAPPORT D'ACTIVITES 2011

1	Rédaction de la version 1 du SAGE: .....	3
1.1	Bureau du 3 mars 2011 : recueil des avis sur la V0 .....	3
1.2	Réunions de Bureau du 26 avril, 20 mai et 6 juin 2011 : rédaction de la Version 1..	3
1.3	Groupe de travail Grangent .....	3
1.4	Groupes de travail : rédaction des dispositions .....	4
1.5	Bureau du 21 octobre 2011 : présentation des nouvelles dispositions et préparation de la CLE du 14 décembre 2011. ....	4
1.6	Commission Locale de l'Eau du 14 décembre 2011 .....	4
2	Analyse juridique du SAGE .....	5
3	Comité inter-SAGE .....	5
4	Choix de la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE .....	5
5	Communication .....	5
5.1	Site Internet du SAGE.....	5

## 1 Rédaction de la version 1 du SAGE:

---

Lors de la réunion de CLE du 9 novembre 2010, la version 0 du SAGE Loire en Rhône Alpes a été globalement présentée. Les 80 structures membres de la CLE ont été consultées. La date limite de réception des avis était fixée au 31 janvier 2011.

L'ensemble des remarques (≈ 700) a été compilé sous la forme d'un tableau Excel, complété par la chargée de mission par des éléments de réponse et des indications sur la suite à donner.

Les éléments les plus marquants ont été présentés aux membres du Bureau.

### **1.1 Bureau du 3 mars 2011 : recueil des avis sur la V0**

Le Bureau de la CLE a pris connaissance des remarques émises dans le cadre de la consultation de la version 0 et a validé le programme de réunions/rencontres permettant la prise en compte de ces remarques.

### **1.2 Réunions de Bureau du 26 avril, 20 mai et 6 juin 2011 : rédaction de la Version 1**

Un certain nombre de réunions ont alors été programmées afin d'avancer sur la rédaction de la version 1 du SAGE, dont 3 réunions du Bureau: le 26 avril, 20 mai et 6 juin 2011.

L'objectif était de se positionner sur la rédaction de la version 1 du SAGE concernant les points suivants :

- réglementer les prélèvements, avec la question des captages de sources,
- gestion des sécheresses,
- étude adéquation Milieux/ressource/besoins en eau
- gestion du complexe de Grangent
- grande migration piscicole
- préservation des têtes de bassins versants
- aires d'alimentation des captages prioritaires
- inventaires communaux des ZH
- gestion des eaux pluviales
- restauration du transit solide amont interrompu par le barrage de Grangent

Il devra définir si la version 1 doit aller plus loin concernant:

- Les cultures moins consommatrices en eau,
- L'érosion des sols,
- L'Assainissement Non Collectif
- L'élargissement du champ d'application des zones non traitées (réduction des phytosanitaires)
- Les principes de réaménagement des gravières
- Un plan de gestion des annexes fluviales de la Loire

Il prendra connaissance du positionnement de l'État, concernant :

- la maîtrise d'ouvrage des actions fleuve Loire
- la connaissance des nappes de la plaine du Forez

### **1.3 Groupe de travail Grangent**

Les structures directement concernées par la gestion du complexe de Grangent (DDT42 et DREAL Rhône Alpes, SMIF, Conseil général de la Loire, EDF, SMAGL, Ville de St Etienne, Ville d'Aurec sur Loire, FRAPNA, Fédération de pêche 42, chambre d'agriculture de la Loire, Communauté d'agglomération Loire Forez) ont pris connaissance des résultats de l'étude « scénario de gestion du complexe de Grangent », le 13 mai 2011.

#### 1.4 Groupes de travail : rédaction des dispositions

Afin de retravailler sur les dispositions concernant le traitement du Phosphore par les stations d'épuration, la définition des indicateurs sur l'impact des stations d'épuration et d'évaluer la plus value que le SAGE pourrait apporter concernant l'assainissement non collectif, un groupe d'experts « **Assainissement** » s'est réuni le 31 mars 2011.

Un groupe de travail **Économie d'eau** s'est réuni le 13 septembre 2011 afin de travailler à la rédaction d'une disposition concernant les économies d'eau brute et eau potable pour les différents types d'usagers.

Un groupe de travail **Déchets sur le fleuve Loire** s'est réuni le 8 septembre 2011, afin de travailler à la rédaction d'une disposition concernant la gestion des déchets sur le fleuve et ses rives et sur les grandes retenues.

#### 1.5 Bureau du 21 octobre 2011 : présentation des nouvelles dispositions et préparation de la CLE du 14 décembre 2011.

Le bureau de la CLE s'est réuni le 21 octobre 2011 afin de prendre connaissance des nouvelles dispositions et règles, et de valider les dispositions et règles du SAGE, qui ont fait l'objet d'une consultation de la CLE le 14 décembre 2011.

Un point a également été fait concernant la nouvelle réglementation concernant les structures porteuses de la mise en œuvre des SAGE. Le bureau de la CLE a émis le souhait de maintenir une gouvernance locale.

#### 1.6 Commission Locale de l'Eau du 14 décembre 2011

L'ordre du jour de cette réunion était :

- Présentation de la nouvelle composition de la Commission Locale de l'Eau,
- Élection des représentants du collège des usagers au Bureau,
- Présentation et consultation de certaines dispositions et règles du SAGE, Présentation et validation de la suite de la démarche,
- Information sur l'évolution réglementaire concernant les structures porteuses de la mise en œuvre des SAGE.

la CLE a pu ainsi émettre un avis sur 9 dispositions et 4 règles. Le résultat de cette consultation peut être synthétisé à travers le tableau suivant :

Thèmes	Dispositions et règles	Vote consultatif CLE
Zones Humides	Disposition 1.1.1 Inventorier les zones humides Disposition 1.1.3 Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme	Unanimité
Plans d'eau	Disposition 1.4.2 Limiter l'impact des plans d'eau Règle n°1 Limiter l'impact des plans d'eau	Unanimité
Espace de mobilité du fleuve Loire	Disposition 1.6.2 Définition et préservation, entre le barrage de Grangent et le barrage de Villerest, de l'espace de mobilité du Fleuve Loire	Principe : majorité avec 4 abstentions sur 39 votants. Report du vote concernant la cartographie
Phosphore	Disposition 2.1.2 Promouvoir les bonnes pratiques de fertilisation et limiter les surplus agricoles de matières phosphorées	Majorité avec 4 abstentions sur 39 votants.

	Règle 5 Réduire la pollution phosphorée d'origine agricole Disposition 2.1.4 Améliorer les performances des STEP des collectivités et des industries sur l'épuration du phosphore Règle 3 Améliorer les performances des STEP des collectivités et des industries sur l'épuration du phosphore	
La ressource quantitative en eau	Disposition 3.2.1 Étude de l'adéquation « besoin/ressource » en eau Disposition 5.2.1 Schéma Directeur Stratégique d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement à l'échelle des SCOT	Unanimité
Eaux pluviales	Disposition 3.3.3 Réduire le débit et la charge des rejets d'eaux pluviales Règle n°4 Réduire les rejets d'eaux pluviales	Unanimité

## ***2 Analyse juridique du SAGE***

---

Maîtrise d'ouvrage: Conseil général de la Loire  
Bureau d'étude : Droit Public Consultant

Le cabinet Droit public Consultant a analysé la version 1 du SAGE. Cette analyse a permis de reprendre la rédaction afin de donner une stabilité juridique aux documents du SAGE.

## ***3 Comité inter-SAGE***

---

Un comité technique inter-SAGE s'est réuni le 6 juillet 2011 avec des représentants des SAGE Lignon du Velay, Loire amont et Loire en Rhône Alpes. Cela permis de faire le point de l'état d'avancement des SAGE, de discuter de la notion d'importation d'eau et des flux de phosphore.

## ***4 Choix de la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE***

---

La Loi Grenelle 2 a renforcé le rôle des Établissement Public Territorial de Bassin. Ainsi, selon l'Article L213-12 du Code de l'Environnement, dans le cas où la structure porteuse n'englobe pas la totalité du périmètre du SAGE, la mise en œuvre de ce dernier doit être faite par Établissement Public Territorial de Bassin Cette règle s'applique au SAGE Loire en Rhône Alpes qui doit donc être porté par l'EPL.

Le Bureau de la CLE et la CLE ont émis le souhait de maintenir une gouvernance locale. Des discussions sont en cours avec les services de l'Etat et l'EPL.

## ***5 Communication***

---

### **5.1 Site Internet du SAGE**

Le site Internet du SAGE, <http://sage.loire.fr>, a régulièrement été mis à jour.

On peut, notamment, y trouver dans l'espace grand public la présentation des 4 scénarios du SAGE.

L'ensemble des études complémentaires sont téléchargeables dans l'espace membre.

Accès Espace Membre :

Login : cle

Mot de passe : sagelra

Accueil - Sage - Conseil Général de la Loire - Microsoft Internet Explorer fourni par Conseil Général de la Loire

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Précédente - Recherche Favoris

Adresse [http://sage.loire.fr/display.jsp?id=L\\_4149](http://sage.loire.fr/display.jsp?id=L_4149) OK Liens

Conseil général LOIRE EN RHÔNE-ALPES

Recherche rapide Recherche avancée

Commission Locale de l'Eau SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Commission Locale de l'Eau SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux LOIRE EN RHÔNE-ALPES

Qu'est-ce qu'un SAGE ?  
Rôle  
Démarche  
Contexte juridique

SAGE Loire en RA  
Situation géographique  
Acteurs du SAGE  
Partenaires  
Etat d'avancement  
Comptes-rendus CLE  
Liens utiles

Sujets abordés  
Présentation des enjeux  
Documents à consulter

Espace membres  
Membre SAGE connecté

Actualités  
Agendas des réunions SAGE  
Comptes-rendus des réunions  
Travaux en cours  
Déconnexion

Nouveautés  
SDAGE Loire Bretagne  
Consulter le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne  
Etat des lieux et diagnostic du SAGE  
Découvrez l'état des lieux et le diagnostic dans les "documents à consulter"

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône Alpes  
pour satisfaire les besoins en eau de tous sans porter d'atteinte irréversible à l'environnement.  
L'eau est un bien précieux qu'il faut préserver et gérer de manière raisonnée et raisonnable ; l'eau est l'affaire de tous : citoyens, industriels, pêcheurs, agriculteurs, collectivités, Etat... C'est pourquoi nous nous sommes engagés dans une démarche participative visant à mieux préserver, partager et valoriser cette ressource : c'est l'objectif du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire en Rhône Alpes dont l'élaboration a débuté en 2006.  
Ce site vous permettra de mieux connaître cette procédure, de suivre son état d'avancement, de consulter les différents documents réalisés dans ce cadre mais aussi d'être informé des démarches entreprises en faveur de la ressource en eau sur le bassin versant.

Internet

Démarrer Boîte de réception - Mi... [Fwd]: Tr: SAGE Est lya... 2008.doc - Microsoft ... SAGE-a15-fiche expert... Accueil - Sage - Con... 17:22

## 6 Gestion du personnel

Le poste de chargée de mission SAGE a fait l'objet d'un remplacement congés maternité de juin à novembre 2011. Mlle Stéphanie RASCLE a assuré ce remplacement.